

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1088 DU 9 SEPTEMBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**EXTIRPER
LA VIOLENCE
DE NOTRE PAYS**

1 LA NATION N° 1087 / MARDI 9 SEPTEMBRE 2014

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 20

Nombre de pages :21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; wesleyAminata.**

2 LA NATION N° 1087 / MARDI 9 SEPTEMBRE 2014

LA VIOLENCE TOUJOURS PRÉSENTE

Elle s'était faite toute petite et beaucoup pensaient qu'elle était sinon éradiquée mais en voie de l'être. C'était mal la connaître. La violence qui déstabilise à intervalle plus ou moins réguliers notre pays est solide car profondément enracinée dans les relations sociales . Elle a développé ses racines discrètement mais solidement et maintenant il lui faut une étincelle pour qu'elle puisse exploser en faisant de lourds dégâts. Pour l'éradiquer car c'est possible il faut éviter les solutions théâtrales comme trop souvent le font les autorités coloniales . Au contraire, nous devons prendre le temps pour bien comprendre sa dynamique. La violence dans notre pays comme dans la plupart des pays est la conséquence de plusieurs facteurs . On peut citer parmi les plus importants le chômage qui contraint les familles à vivre dans la difficulté et ils sont nombreux et pas toujours pris en charge correctement par la protection sociale .Il suffit de visiter les quartiers HLM pour s'en rendre compte . Elle est aussi l'expression d'une domination dans la vie sociale de l'individualisme qui est à la base de nombreuses politiques. L'individualisme souvent rejette la solidarité et oppose les humains dans des combats violents . Et enfin on a observé dans notre pays une profonde fragilisation de la famille qui reste qu'on le veuille ou non la base de notre société .La vie de couple diminue et quand il s'agit de mariages le nombre de divorces est très alarmant . Rien d'étonnant quand on constate que les autorités coloniales s'appuyant sur l'individualisme favorisent le divorce et donc programment la mort de la famille . Les enfants qui devenus adultes sont les acteurs de cette violence sont les victimes principales de ce bouleversement car une famille déstructurée c'est une socialisation qui laisse à désirer . C'est donc en agissant simultanément sur tous ces facteurs que l'on arrivera à

extrirper de notre société cette violence qui fait peur et avec raison .

POLITIQUE

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA NUMÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ

L'étude annuelle du Conseil d'Etat portant sur le numérique et les droits fondamentaux a été publiée officiellement aujourd'hui. Neutralité du net, droit à l'oubli ou encore protection des données personnelles font partie des sujets abordés par les 50 propositions du Conseil. Le Conseil d'Etat, plus haute institution administrative, consacre son étude annuelle à l'équilibre précaire entre les droits fondamentaux (protection des données, liberté d'expression) et l'évolution imposée par la numérisation de la société. Un choix qui apparaissait comme « évident et audacieux » selon les auteurs du rapport, qui se défendent d'avoir été influencé par les récents arrêts européens (Droit à l'oubli, protection des données stockées à l'étranger) dans le choix de leur sujet.

Exhaustif, précis, et particulièrement austère

Des rapports sur le numérique, la France en a produit une sacrée fournée au cours des dernières années. Mais l'étude diffère d'un rapport réalisé par une commission parlementaire par exemple : épais (comptez 446 pages), exhaustif et, soyons honnête, un brin indigeste, l'étude ambitionne de refaire le point sur l'état du droit français face au numérique, en prenant acte des évolutions majeures ayant eu lieu depuis 15 ans, date du dernier rapport du Conseil sur le sujet. L'avis du Conseil d'Etat était particulièrement attendu, alors qu'une loi portant sur le numérique se profile à l'horizon 2015. Au long de ses 50 propositions, le Conseil d'Etat tente donc de prendre à bras le corps les problématiques posées par le numérique aujourd'hui et d'y apporter son avis et son éclairage, le plus souvent juridique.

Les données personnelles au cœur du rapport

Premier axe de bataille : la protection des données personnelles, un thème cher au Conseil d'Etat et qui sous tend un certain nombre de

propositions formulées par le rapport. Le Conseil s'oppose au principe de propriété des données, mais reconnaît un droit à « l'autodétermination informationnelle » inspirée du droit allemand. L'objectif est d'éviter de tomber dans une logique de « patrimoine » des données personnelles tout en conférant à l'utilisateur des droits pour se défendre en cas d'abus. Et de ce principe découle plusieurs propositions : tout d'abord un soutien au droit à l'oubli instauré par la Constitution Européenne (proposition n°5), mais aussi un élargissement du rôle et des prérogatives de la Cnil (propositions n°4, 11, 13, 14, 19,25) ou encore la création d'une action collective permettant à des personnes morales (associations, parti, entreprises etc) d'agir en justice pour faire cesser une violation de la loi (proposition n°8). Suite logique de ce premier principe, le rapport se penche également sur l'encadrement des services d'interceptions des communications : le texte préconise ainsi une meilleure définition par la loi des écoutes des communications à l'étranger (proposition n°39), ainsi que plusieurs mesures visant à clarifier les règles des fichiers de police tels que le TAJ (proposition 35, 34, 38) et étendre les pouvoirs et moyens de la Commission Nationale de contrôle des interceptions de sécurité (proposition n°41).

Neutralité : un concept qu'on déforme allégrement

Autre dossier brûlant et complexe auquel s'attelle l'étude de Conseil d'État : la Neutralité, ou peut être devrait on évoquer les neutralités. Si le Conseil se prononce en effet fermement en faveur de la neutralité du net (proposition n°2), celui-ci soulève néanmoins plusieurs exceptions jugées nécessaires à ce principe. Il défend ainsi la possibilité pour les fournisseurs d'accès de mettre en place des services gérés (ou spécialisés) et prévoit plusieurs exceptions à ce principe. Pour s'assurer qu'aucun abus n'en découle, l'étude préconise également la mise en place d'une autorité chargée de veiller au maintien de la qualité globale. Autre neutralité évoquée : la neutralité des plateformes (proposition n°3), qui désigne ici les acteurs Over The Top tels que Netflix ou Google, fournisseurs de services qui pèsent de plus en plus lourd dans l'écosystème d'internet. Ici aussi un concept juridique global sert de principe fondateur aux propositions, celui de « loyauté envers les utilisateurs » qui inspire au Conseil plusieurs recommandations visant à encadrer leur traitement des données (proposition n°6, 10, 23, 25).

Des plateformes « loyales » envers les utilisateurs ?

L'étude s'inquiète ainsi de la personnalisation des résultats de recherche et du fait que ceux-ci se présentent comme « objectifs et infaillibles » alors que les résultats s'adaptent souvent aux habitudes de navigations de l'utilisateur. Coïncidence de calendrier, le concept de loyauté envers les utilisateurs est également celui brandi par Google pour défendre sa position dans l'enquête en cours à la Commission Européenne sur des soupçons de pratique anticoncurrentielle. Le rapport évoque également plusieurs autres aspects du numérique tels que le déploiement de l'open Data en France (propositions 12, 9, 32 et 33) ou encore la mise en place d'un cadre légal cohérent entre les différents pays européens (propositions 43, 44 et 47), l'Union étant considérée comme « centrale » par les auteurs de l'étude. Le rapport complet est disponible sur le site du Conseil d'État et un résumé des 50 propositions a été compilé par nos confrères de NextImpact.

UN RAPPORT PARLEMENTAIRE DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EXONÉRER LES COLONIES DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Georges Patient, sénateur de la Guyane, demande que toutes les collectivités d'outre-mer soient exonérées de la baisse des dotations de l'Etat. Dans un rapport sur les finances des collectivités des départements et régions d'outre-mer (DROM), qu'il a remis le 8 septembre au secrétaire d'Etat au Budget et à la ministre des Outre-mer, il recommande de créer, pour les collectivités de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion, "un dispositif transitoire susceptible de neutraliser, à partir de 2015, l'effet des mesures de gel et de réduction des dotations de l'Etat". Selon l'élú, les collectivités des quatre régions "participent pleinement, quoique selon des modalités adaptées, à la poursuite de l'objectif de baisse globale de la DGF [dotation globale de fonctionnement]". Sa proposition reviendrait à aligner la situation de ces collectivités sur celle de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Les collectivités de ces territoires ont en effet été "exclues du dispositif de contribution à l'effort de maîtrise et de réduction des dotations octroyées aux collectivités", explique Georges Patient."Le contexte financier

contraint dans lequel évoluent les collectivités des DROM ne leur permet pas (...) de contribuer autant que leurs homologues de métropole au redressement des finances de l'Etat", explique-t-il. Du fait de leur situation géographique, d'une démographie restée dynamique et d'un taux de chômage élevé, les collectivités d'outre-mer ont des dépenses plus élevées que celles de métropole. En même temps, leurs ressources financières ne sont pas suffisantes. Le recensement des bases d'imposition, dont les services fiscaux ont la responsabilité, est en cause. Il serait largement "défaillant". Rien que pour les collectivités de Guyane, le "manque à gagner" serait de "40 millions d'euros". "Un accroissement et une meilleure identification des bases d'imposition", par exemple par l'utilisation de la photographie aérienne, "constituent le principal levier pour restaurer les recettes des collectivités territoriales ultra-marines", conclut le sénateur. Le recouvrement des impôts locaux, moins efficace qu'en métropole, pourrait aussi être amélioré. Parmi ses 41 propositions, le maire de Mana (Guyane) préconise par ailleurs d'"aménager de manière concertée la répartition interne de l'octroi de mer". Spécifique à l'outre-mer, cette taxe qui grève les produits importés, est essentielle aux collectivités. Le but de la mesure est de "sécuriser les finances des communes les plus en difficulté". L'élus guyanais recommande encore d'améliorer les dispositifs de péréquation spécifiques aux collectivités des DROM, qui se révèlent insuffisamment efficaces. "Les élus, mais aussi les acteurs économiques et sociaux locaux, seront consultés, et associés à la réflexion sur les suites qui seront réservées" aux propositions du rapport, a indiqué le gouvernement dans un communiqué.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

CMA CGM NOUE DE NOUVELLES ALLIANCES

CMA CGM a scellé une alliance avec deux autres groupes de transport maritime moins de trois mois après avoir dû renoncer à un partenariat avec ses deux grands concurrents, le danois Maersk MAERSKb.CO et le suisse MSC, pour des questions de réglementation en Chine. CMA CGM a annoncé mardi des accords de partage de routes et de navires avec China Shipping Container Lines (CSCL) 601866.SS et United Arab Shipping Company (UASC), basé dans le Golfe, qui permettront de réduire les coûts sur les principales routes

commerciales maritimes, un enjeu devenu crucial dans un secteur confronté aux surcapacités. "Ces accords vont pouvoir être mis en oeuvre très rapidement, avec un démarrage prévu début décembre", a déclaré à Reuters Rodolphe Saadé, vice-président de CMA CGM. Sous le nom d'Ocean Three, l'alliance concernera les lignes maritimes entre l'Asie et l'Europe, de même que celles entre l'Asie et l'Amérique du Nord. En juin, un projet entre CMA CGM, Maersk Line et MSC s'était vu refuser le feu vert des autorités chinoises de la concurrence. La nouvelle alliance, a précisé Rodolphe Saadé, n'aura pas besoin de l'aval de la Chine ou de l'Union européenne car les trois partenaires auront moins de 30% de part de marché sur les routes Asie-Europe et Asie-Pacifique. Elle devra cependant obtenir l'autorisation de la Commission fédérale maritime aux Etats-Unis. L'alliance aura 20% du marché en ce qui concerne les routes Asie-Europe et environ 14% pour les routes Asie-Pacifique, a indiqué Rodolphe Saadé. La création d'Ocean Three signifie que désormais toutes les grandes compagnies de commerce maritime entre l'Asie et l'Europe ont des accords de partage de routes, de quoi encourager un mouvement similaire dans d'autres régions du monde, a estimé Rodolphe Saadé. "C'est un phénomène qui va s'accroître. On a beaucoup parlé d'Est-Ouest mais nous avons également des accords de partenariat sur le secteur Nord-Sud qui n'ont pas la dimension mondiale de ce qu'on annonce aujourd'hui", a-t-il déclaré. CMA CGM, groupe familial, est le numéro trois mondial du commerce maritime par conteneurs.

MOUVEMENTS SOCIAUX EN GUADELOUPE

Le syndicat Administration & Intendance – UNSA 971 dénonce une gestion hasardeuse des ressources humaines. Selon le syndicat, le personnel assiste impuissant « à une prolifération de chargés de mission » au sein du Rectorat. Alors « qu'il est mis un terme au recrutement d'agents contractuels, qui, eux, contribuent au bon fonctionnement de la machine administrative ». Aussi, Administration & Intendance – UNSA 971 appelle à la grève à partir d'aujourd'hui, mardi, et ce dès 6h. Le Recteur d'Académie, de son côté, s'est montré plutôt surpris par ce mouvement. Stéphan Martens d'indiquer que « 57 agents contractuels ont été titularisés

entre 2012 et 2014 et que seuls 5 chargés de missions sont en place ».

L' UGTG appelle à la Solidarité avec les jeunes du journal REBELLE :

« Le 17 avril 2013, les deux jeunes du journal « Rebelle » Raphaël CÉCÉ et Sony LAGUERRE étaient condamnés à 5 et 8 mois de prison avec sursis. Sony LAGUERRE écopait également en plus d'une amende de 8000 euros. Ils sont à nouveau convoqués ce Mardi 9 Septembre devant la Cour d'Appel de Basse-Terre. Mais que reproche-t-on réellement à Raphaël CÉCÉ et à Sonny LAGUERRE sinon leur engagement militant à dénoncer les injustices, le mépris et leur détermination à défendre les intérêts de la jeunesse et singulièrement ceux des lycéens et étudiants. Les autorités préfèrent-elles que ces jeunes, comme tant d'autres, se perdent dans les paradis artificiels et autres déviances ? Mais non, ils ont choisi de militer, de s'exprimer, de contester par le biais d'un journal. L'UGTG condamne avec la plus grande fermeté les atteintes portées aux libertés fondamentales et singulièrement contre le droit d'expression de la jeunesse. L'UGTG apporte son soutien militant aux jeunes du journal « Rebelle » et exige l'arrêt immédiat des poursuites ».

UNE CAUTION POUR LE LOYER DES ÉTUDIANTS

Le gouvernement a annoncé hier la généralisation de la caution locative étudiante pour faciliter l'accès des jeunes au logement, dans un geste aux organisations étudiantes, qui demandaient un encadrement des loyers. La caution locative étudiante, appelée « Clé », permet aux étudiants de moins de 28 ans de bénéficier d'une garantie de l'Etat et d'être dispensés du paiement de la caution. En cas d'impayés de loyer, le propriétaire sera dédommagé par un Fonds de garantie. Inspirée par un dispositif en vigueur en Aquitaine depuis 2006, où 7 000 étudiants ont pu en bénéficier, la « Clé » a été expérimentée pendant l'année universitaire 2013-2014 dans quatre régions (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les jeunes isolés, ceux issus de familles monoparentales âgés de moins de 28 ans et les étudiants étrangers, étaient jusqu'alors la cible prioritaire du dispositif. « La Clé est généralisée à tous les étudiants qui n'ont pas de garants, quels que soient leurs revenus, leur situation familiale, leur

nationalité », a expliqué à l'AFP la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Geneviève Fioraso. « La difficulté de l'accès au logement ne doit pas être un obstacle à la poursuite d'études et à la réussite des étudiants », a-t-elle justifié. Pour financer la « Clé », l'Etat et la Caisse des dépôts verseront 600 000 euros, et les régions partenaires 100 000 euros chacune. En contrepartie, les étudiants bénéficiaires devront payer une cotisation mensuelle équivalente à 1,5% du loyer. Les conditions d'octroi de cette caution imposent que le loyer soit « plafonné à 500 euros pour une personne seule en province, 600 euros en Ile-de-France et 700 euros à Paris ». « Pour les couples, ce plafond sera majoré de 60 % », a précisé Geneviève Fioraso.

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

30 MILLIONS D' ENFANTS NE VONT PAS À L' ÉCOLE

Alors que les élèves un peu partout dans le monde retournent à l'école, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a indiqué mardi qu'un nombre record de conflits et de crises à travers le monde privent des millions d'enfants de leur droit à l'éducation. Près de 30 millions d'enfants ne vont pas à l'école dans les pays en situation d'urgence ou touchés par des conflits, soit environ la moitié de l'ensemble des enfants non scolarisés de la planète. Des écoles ont été prises pour cible et des millions d'enfants déplacés ont été obligés d'abandonner leurs foyers et leur scolarité. Au Libéria et en Sierra Leone, les écoles primaires et secondaires resteront fermées au moins jusqu'à la fin de l'année à cause de l'épidémie d'Ebola, ce qui touche plus de 3,5 millions d'enfants. « Pour les enfants qui vivent dans des situations d'urgence, l'école est une vraie bouée de sauvetage, » a affirmé la responsable à l'UNICEF des programmes d'éducation, Josephine Bourne. « Pouvoir continuer d'étudier apporte un sentiment de normalité qui peut aider les enfants à surmonter leurs traumatismes ; c'est un investissement non seulement pour chacun de ces enfants personnellement, mais aussi pour le renforcement de la société dans laquelle ils vivent ». « Sans les connaissances, les

qualifications et le soutien qu'apporte l'éducation, comment ces enfants et ces jeunes peuvent-ils reconstruire leurs vies et leurs communautés ? », s'est-elle demandé. Afin de préserver les chances des enfants de poursuivre leurs études, même en pleine crise, l'UNICEF appuie des opérations d'éducation en situation d'urgence allant de la mise en place de classes provisoires à celle d'écoles alternatives pour les enfants réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays jusqu'à la distribution de millions de manuels scolaires, cartables et autres fournitures scolaires indispensables. L'UNICEF appuie également l'auto-apprentissage pour les enfants qui ne peuvent pas quitter leurs foyers et contribuera à la diffusion de programmes éducatifs radiophoniques pour les enfants dans les pays touchés par le virus Ebola. Cependant l'agence onusienne a souligné qu'il manque de moyens pour financer les programmes. « L'an dernier, les programmes mondiaux d'éducation en situation d'urgence appuyés par l'UNICEF n'ont reçu que 2% de la totalité des fonds obtenus pour l'aide humanitaire, ce qui a eu pour conséquence un déficit de financement de 247 millions de dollars. L'éducation est une partie essentielle de l'intervention humanitaire qui nécessite un soutien et un investissement dès le tout début d'une crise, » a expliqué Mme Bourne. « Un chiffre record de situations d'urgence signifie que plus d'enfants que jamais sont en danger et nous avons besoin de toute urgence des ressources nécessaires pour les aider. »

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LA JOURNÉE DU BIEN ÊTRE DES CARAÏBES

Le Secrétariat de la CARICOM a commencé lundi une semaine d'activités pour célébrer la Journée bien-être des Caraïbes (MDC) de 2014 et pour soutenir la «révolution de bien-être» qui a commencé à Port of d'Espagne, Trinité-et-Tobago en Septembre 2007. MDC se tiendra le 13 Septembre 2014. L'Ambassadeur Manorma Soeknandan, Secrétaire général adjoint de la CARICOM, a déclaré à l'ouverture : «les gens des Caraïbes ont honoré ce jour de plusieurs façons au cours des sept dernières années, de la promotion d'événements de remise en forme à l'utilisation des démonstrations de nutrition destinée à promouvoir une alimentation saine. " "Sans aucun doute, cette année, avoir des activités similaires reflètent le zèle des Peuples de la Caraïbe à

rester en bonne santé», a t il déclaré . L'édition 2007 avec la Déclaration de Port of Espagne sur les maladies non transmissibles (MNT), fournit une feuille de route pour la Communauté de poursuivre la réduction des décès dus à des maladies non transmissibles en 2025 de 25% et a marqué un tournant en matière de santé publique qui a commencé une révolution de bien-être - un terme inventé par le Dr Le . Ralph Gonsalves, a lu attentivement les objectifs de quinze points de la Déclaration à l'issue du premier Sommet de la CARICOM sur la santé. L'Ambassadeur Manorma Soeknandan note que le sommet historique ", a catapulté les Caraïbes dans l'avant-garde de la mobilisation mondiale pour la réduction des maladies non transmissibles », y compris le diabète, l'hypertension artérielle, l'accident vasculaire cérébral, les maladies cardiaques, l'obésité et le cancer. Le Vice-Secrétaire général a déclaré que la défense des intérêts de la Communauté a donné naissance à la Déclaration politique des Nations Unies de 2011 sur le contrôle et la prévention des maladies non transmissibles, qui a beaucoup de similitudes avec la Port of Spain Déclaration et a donné naissance à un mouvement mondial visant à réduire l'impact des facteurs précurseurs sur les MNT. Caraïbes Wellness Day 2014 sera observée sous un thème régional, " Le coeur d'un personnel en bonne santé est une main-d'œuvre productive . «Il arrive à un moment où l'accent est mis sur la réforme de la CARICOM et de générer une base qualifiée qui garantirait l'avantage concurrentiel de la région.

HAÏTI : LES DÉPUTÉS ONT FINI LEUR MANDAT

Les députés haïtiens ont bouclé hier soir la deuxième session ordinaire de la quatrième année de leur mandat. Conscients du maigre bilan de cette législature, les députés ont lors de cette dernière séance plénière, voté une dizaine de proposition de loi. Au cours des derniers mois les parlementaires n'avaient pas pu sanctionner ces documents élaborés par des commissions permanentes. Pendant une séance de trois heures les parlementaires ont approuvé ces propositions de loi qui seront soumis au Sénat. L'une des propositions de loi vise à modifier le découpage administratif du territoire. Les députés proposent la création de 6 nouveaux départements afin de prendre en compte le poids démographique de plusieurs régions. Le rapport de la commission intérieur préconise que les départements actuels, (exceptés Nord Est, Nord Ouest, Nippes et Grand Anse) soient

scindés en deux. L'ouest donnera ainsi naissance au département des Palmes avec notamment Petit Goave et La Gonâve. Le Nord sera divisé en Nord 1 avec Cap haïtien pour chef lieu et Nord 2 avec Grande Rivière du Nord pour chef lieu. L'Artibonite et le Plateau Central seront divisés en Haut et bas. Le Sud-est donnera naissance à l'Est et le Sud au Sud-ouest avec des régions reculées tel Tiburon. Dans le même temps les députés ont élevé au rang de communes plusieurs sections communales ayant un poids démographique important. Les députés, qui sont partis en vacances, ne pourront tenir des séances plénières qu'en cas de convocation à l'extraordinaire du chef de l'état. Cette convocation est attendue puisque plusieurs accords et traités internationaux n'ont pu être ratifiés lors de la séance en assemblée nationale du 8 septembre 2014.

MOYEN ORIENT

LES USA POUR UNE COALITION DES PAYS ARABES

Le secrétaire d'Etat américain John Kerry doit rencontrer mercredi et jeudi en Arabie saoudite les chefs de la diplomatie des six pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), de l'Irak, de la Jordanie et d'Egypte pour mettre au point une stratégie de lutte contre l'Etat islamique (EI). L'expansion de l'Etat islamique préoccupe de plus en plus les Etats-Unis. Washington ne dort plus sur ses deux oreilles depuis sa création et veut s'appuyer sur les Etats arabes, dont l'Egypte, pour lutter contre les nouveaux maîtres de l'Irak, qui sèment la terreur et tentent de nouvelles conquêtes pour étendre leur influence. Le secrétaire d'Etat américain John Kerry va donc rencontrer mercredi et jeudi en Arabie saoudite les chefs de la diplomatie des six pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), de l'Irak, de la Jordanie et d'Egypte pour mettre au point des stratégies dans le but de lutter contre l'Etat islamique. Cette rencontre se tiendra à Jeddah. L'objectif pour Washington est de bâtir une coalition solide de 40 pays, pour plusieurs années, afin d'anéantir l'Etat islamique, selon une source au sein du gouvernement égyptien. La crainte pour tous ces pays qui participeront à cette réunion de crise à Jeddah, c'est que l'Etat islamique s'établissent également en Syrie, menaçant ainsi toute la sous-région. Le dirigeant syrien Bachar el Assad a proposé sa contribution pour lutter contre les islamistes radicaux de l'Etat

islamique. Mais pour Washington et les autres pays occidentaux qui veulent se joindre à cette nouvelle guerre contre le terrorisme, il est hors de question de sceller une alliance avec Bachar el Assad, qui a refusé de mettre un terme à la répression contre les opposant syriens qui contestent son régime et souhaitent son départ.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a terminé en hausse la journée de mardi, portée par un yen au plus bas face au dollar depuis octobre 2008, et l'envol du poids lourd SoftBank. L'action du groupe japonais de télécommunications a pris 4,5% à la perspective de l'entrée à Wall Street de la galerie marchande chinoise Alibaba, dont il est le premier actionnaire (34%). A l'issue des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes a affiché un gain de 0,28% (+44,04 points) à 15'749,15 points. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a fini quasi-stable (+0,08%, ou 0,98 points) à 1299,62 points. La séance a été faiblement active avec 1,89 milliard de titres échangés sur le premier marché. A la clôture de la place tokyoïte (06H00 GMT), le dollar se situait à 106,24 yens, un niveau inédit depuis près de six ans, et l'euro à 136,90 yens, tous deux en progression par rapport à leurs cours des premières heures de la matinée. Une devise nippone moins élevée tend à encourager l'achat des titres de groupes bien implantés à l'étranger.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé la journée en baisse, victime de prises de bénéfices après le récent rally qui a vu les indices voler de records en records. L'indice Dow Jones a perdu de 97,55 points, soit 0,57%, à 17'013,87. Le S&P-500, plus large, a de son côté cédé 13,10 points (-0,65%), à 1988,44. Le Nasdaq Composite a perdu de son côté 40 points (-0,87%) à 4552,29. Le S&P a ainsi clôturé sous sa moyenne mobile à 14 jours, qui se situait à 1997,88 points, ce qui pourrait annoncer de nouvelles pertes dans les jours à venir. L'indice de référence des gérants était passé sous sa moyenne mobile à 14 jours vendredi et lundi, en séance, mais avait fini au-dessus. A noter qu'Apple a perdu un peu de terrain après le

lancement largement anticipé de sa montre connectée, ainsi que deux nouvelles versions de l'iPhone de plus grande taille que les précédentes versions de son smartphone vedette. Le groupe à la pomme a reculé de 0,38% à 97,99 dollars. Le marché a également été affecté par une hausse des taux sur le marché obligataire, à des pics d'un mois, certains investisseurs ayant spéculé sur une hausse plus rapide que prévu des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse mardi pour la troisième séance d'affilée, à l'exception notable de Zurich qui finit en hausse modeste, affectées mais modérément par un climat général d'incertitude tant pour ce qui concerne les questions monétaires que politiques, ces dernières liées en particulier à la perspective d'un scrutin serré sur l'indépendance de l'Ecosse. À Paris, le CAC 40 .FCHI a terminé en baisse de 0,5% (-22,56 points) à 4.452,37 points. Le Footsie britannique n'a cédé que 0,08% et le Dax allemand a perdu 0,49%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 lâchait 0,68% et le FTSEurofirst 300 .FTEU3 0,37%. La fermeté du dollar a un temps pesé sur les valeurs des ressources naturelles, dont l'indice .SXPP termine effectivement sur une perte, de 0,61%, mais qui n'est pas la plus élevée de la journée.

CHANGE

L'euro baissait mardi face au dollar, la monnaie unique souffrant toujours des dernières décisions de la Banque centrale européenne (BCE), tandis que la livre sterling restait affaiblie par les inquiétudes quant à l'issue du référendum sur l'indépendance de l'Écosse. Vers 09H00 GMT (11H00 HEC), la monnaie unique européenne valait 1,2871 dollar, contre 1,2895 dollar lundi vers 21H00 GMT. Vers 08H00 GMT, l'euro a chuté jusqu'à 1,2860 dollar, son niveau le plus faible depuis le 10 juillet 2013. L'euro montait légèrement face à la monnaie nippone, à 136,89 yens contre 136,72 yens lundi soir. Le dollar progressait face à la devise japonaise, à 106,34 yens contre 106,03 yens lundi soir. Vers 08H00 GMT, le billet vert est monté jusqu'à 106,39 yens, son maximum depuis près de six ans. "Le marché des devises a repris vie récemment alors que l'assouplissement monétaire dans la zone

euro et les craintes liées au référendum sur l'indépendance de l'Écosse (...) ont ouvert la voie à un renforcement du dollar, qui a en réalité peu de choses à voir avec le billet vert lui-même", signalait Craig Erlam, analyste chez Alpari UK. Vers 09H00 GMT, la livre britannique tentait de se reprendre face à l'euro, à 79,92 pence pour un euro, et se stabilisait face au billet vert à 1,6107 dollar pour une livre. Vers 03H20 GMT, la livre a atteint 1,6065 dollar, son niveau le plus faible depuis mi-novembre 2013. La devise suisse se stabilisait face à la monnaie unique européenne, à 1,2057 franc pour un euro, mais baissait face au dollar, à 0,9366 franc pour un dollar. Vers 03H20 GMT, la devise suisse a atteint 0,9380 franc pour un dollar, son plus bas niveau depuis un an. L'or valait 1255,26 dollars l'once, contre 1259 dollars lundi soir.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LE POUVOIR DE CONTROLE DE L'ADMINISTRATION SUR LES MESURES SOCIALES DU PSE

Dans un arrêt du 23 juin 2014 (n° 14-528), la Cour administrative d'appel de Nancy a approuvé un jugement du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ayant annulé la décision d'homologation d'un PSE prise par le Direccte. Cet arrêt offre l'occasion de revoir les règles applicables.

1. Modalités d'intervention de l'administration

Depuis la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, l'administration dispose de pouvoirs renforcés sur le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

1.1. Transmission du PSE au Direccte

L'accord collectif déterminant le contenu du PSE ou, à défaut, le document élaboré par l'employeur à ce titre, doivent être transmis au Direccte pour validation de l'accord ou homologation du document. En pratique, l'employeur doit désormais notifier, au Direccte, tout projet de licenciement pour motif économique d'au

moins 10 salariés dans une même période de 30 jours, au plus tôt le lendemain de la date prévue pour la première réunion d'information des représentants du personnel . Cette notification doit mentionner, le cas échéant, la signature d'un accord collectif portant sur le PSE, auquel cas une copie de cet accord doit alors être jointe à la notification.

1.2. Observations et propositions du Direccte

Le Direccte peut, à tout moment de la procédure, émettre toute observation ou proposition à l'employeur concernant le déroulement de la procédure ou les mesures sociales du PSE . Dans un tel cas, le Direccte envoie simultanément copie de ses observations au comité d'entreprise ou, à défaut, aux délégués du personnel et, lorsque la négociation d'un accord collectif est engagée, aux organisations syndicales représentatives dans l'entreprise. Il appartient alors à l'employeur de répondre à ces observations et d'adresser copie de sa réponse aux représentants du personnel et, le cas échéant, aux organisations syndicales. NB . L'employeur doit naturellement adopter une attitude proactive face aux remarques de l'administration. En particulier, si le Direccte estime que les mesures sociales du PSE sont insuffisantes, l'employeur a tout intérêt à les renforcer, pour éviter un refus de validation ou d'homologation.

1.3. Injonctions du Direccte

La procédure d'injonction, prévue à l'article L. 1233-57-5 du Code du travail, « constitue un nouvel outil permettant de faire intervenir un tiers lorsque le dialogue social entre employeur et représentants du personnel est difficile. » . Selon ce texte, toute demande tendant, avant transmission de la demande de validation ou d'homologation, à ce qu'il soit enjoint à l'employeur de fournir les éléments d'information souhaités relatifs à la procédure en cours, ou de se conformer à une règle de procédure, est adressée à l'autorité administrative qui se prononce dans un délai de 5 jours. La demande d'injonction peut être adressée par le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel, ou, en cas de négociation d'un accord collectif, par les organisations syndicales représentatives de l'entreprise . Dans le cadre de cette procédure, le Direccte peut entendre chacune des parties, notamment pour vérifier si l'information considérée a déjà été demandée,

comprendre les points de blocage. Il peut également prendre contact avec l'inspecteur du travail qui suit l'entreprise pour être éclairé quant aux suites à donner à la demande. En cas d'injonction, le Direccte adresse une lettre d'injonction, précisant le délai dans lequel l'employeur doit se conformer à la demande et lui rappelant son obligation d'informer la Direccte sur les suites données. Le Direccte adresse également une copie de l'injonction à l'auteur de la demande, au comité d'entreprise et aux organisations syndicales représentatives en cas de négociation d'un accord collectif sur le PSE. Il appartient alors à l'employeur de répondre à l'injonction de manière motivée. Un arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles du 24 juin 2014 vient de juger que l'employeur n'a pas à communiquer sa réponse à l'injonction aux représentants du personnel.

2. Portée du contrôle de l'administration

A l'issue de l'élaboration du PSE, l'accord collectif ou le document unilatéral de l'employeur doit être transmis au Direccte pour validation ou homologation. Le contrôle de l'administration s'exerce de manière différente selon que le PSE a fait l'objet d'un accord collectif ou d'un document unilatéral de l'employeur.

2.1. Accord collectif

L'accord collectif est validé par le Direccte dès lors que celui-ci a vérifié le respect des règles suivantes :

sa conformité par rapport à ses conditions de validité (majorité, mentions obligatoires,...) ;

la régularité de la procédure d'information et de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT,...) ;

la présence dans le PSE des mesures sociales (plan de reclassement visant à faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement ne pourrait être évité, notamment celui des salariés âgés ou présentant des caractéristiques sociales ou de qualification rendant leur réinsertion professionnelle particulièrement difficile) ;

la présence dans le PSE de modalités de suivi de la mise en œuvre effective des mesures sociales.

En cas d'accord collectif, le Direccte exerce un contrôle restreint portant sur la légalité interne et externe de l'accord. La décision du Direccte doit être motivée et prévoir les délais et voies de recours.

Elle doit aussi mentionner l'obligation, pour l'employeur, de transmettre au Direccte le bilan d'exécution du PSE dans le mois suivant la fin de la mise en œuvre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou du congé de reclassement.

2.2. Document unilatéral de l'employeur

Lorsque le PSE est établi par l'employeur, le Direccte dispose, dans le cadre de la procédure d'homologation, de pouvoirs d'appréciation plus larges sur les mesures sociales. En effet, ce dernier ne peut homologuer le document de l'employeur qu'après avoir vérifié la conformité de son contenu par rapport :

- aux moyens dont dispose l'entreprise, l'UES ou le groupe ;
- aux mesures d'accompagnement prévues au regard de l'importance du projet de licenciement ;
- aux efforts de formation et d'adaptation.

En cas de litige, comme l'a rappelé la Cour administrative d'appel de Nancy dans son arrêt du 23 juin 2014, il appartient au juge d'apprécier le contenu du PSE.

En l'espèce, les juges ont relevé que les mesures d'aides à la mobilité géographique au sein du groupe étaient d'un montant insuffisant, alors que le groupe avait réalisé un bénéfice important l'année précédant le PSE.

2.3. Décision du Direccte

Le Direccte notifie à l'employeur la décision de validation dans un délai de 15 jours à compter de la réception de l'accord collectif et la décision d'homologation dans un délai de 21 jours à compter de la réception du document unilatéral de l'employeur, son silence valant décision d'acceptation de validation ou d'homologation . En cas de refus de validation ou d'homologation, l'employeur, s'il souhaite reprendre son projet, doit présenter une nouvelle demande au Direccte, modifiée en fonction des dispositions de la décision, laquelle est obligatoirement motivée . Le comité d'entreprise doit alors être consulté .

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

JUILLET 2014 : - 0,2 % % sur un mois ; 0,3 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juillet 2014:74290 (1,6 % sur un mois et 4,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en juillet 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER